**EXEMPLE TYPE DE DELIBERATION**

**PRISE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU ……………………….**

Mr/Mme ……………………..(titre) …………………………. du (EPCI concerné et signataire)

Vu délibération en date du ……………. Portant délégation de fonction du conseil de ………………………… à Mr/Mme ………………………….. (titre) pour passer les contrats et conventions de reprise de matériaux en matières de déchets ménagers.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T,

Vu la création de l’éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d’organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l’échelle nationale.

*NB : pour les Syndicats, les noms des représentants des adhérents et de leurs entités représentées (CC, Communes, CA) acceptant la délibération doivent figurer sur le document.*

**DECIDE**

La signature d’une convention avec l’éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :

* Durée : 1 er jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d’un agrément.
* Engagement de ……………….. (EPCI signataire) : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l’éco-organisme. ……………………… (EPCI signataire) ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3,6, 7, 8,9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), ……………..(EPCI signataire) devra ne prendre que les apports concernant les ménages.
* Engagements de l'éco organisme:
  + Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
  + Mise à disposition d’un kit de communication.
  + Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.
  + Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.
  + Soutiens financiers :
    - Phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2014 :
      * *Fixe par déchetterie : 923 euros*
      * *Part variable en fonction de la catégorie de la déchetterie : entre 237 euros et 2727 euros*
      * *Communication locale : 0,03 euros/habitant\**
      * *Prise directe des contrats opérateurs*
      * *Formation des agents de déchetterie.*

*\* Indicateur : population municipale légale INSEE pour l’année de référence*

Fait à ……………….. le ………………………. Le Président